

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-007****du 17 décembre 2020****n°007****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (33) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON**POUVOIRS (6) :**  
1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY  
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN  
3. L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD  
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL  
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN  
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND****OBJET : Participation financière du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2020**

*L'estimation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement semble faire apparaître un déficit de 150 000 €.*

*Comme prévu lors du vote des budgets primitif et supplémentaire, il est nécessaire de verser une participation financière du budget principal à hauteur de 150 000 € pour l'année 2020 afin d'équilibrer ce budget.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2 du 10 décembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020 prévoyant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 14 du 2 juillet 2020 relative au vote du budget supplémentaire 2020 prévoyant un complément de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

**CONSIDERANT** que le budget annexe des parcs de stationnement ne peut être équilibré uniquement par ses recettes propres,

**CONSIDERANT** qu'il était prévu lors des budgets primitifs et supplémentaires que le budget principal assure cet équilibre en 2020 par le biais d'une participation au budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

**ACTE N° CM-20201217-007**

du 17 décembre 2020

n°007

page 2/2

- de verser une participation du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement d'un montant de 150 000 €

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 822.4/657364/2130 du budget principal.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN